



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

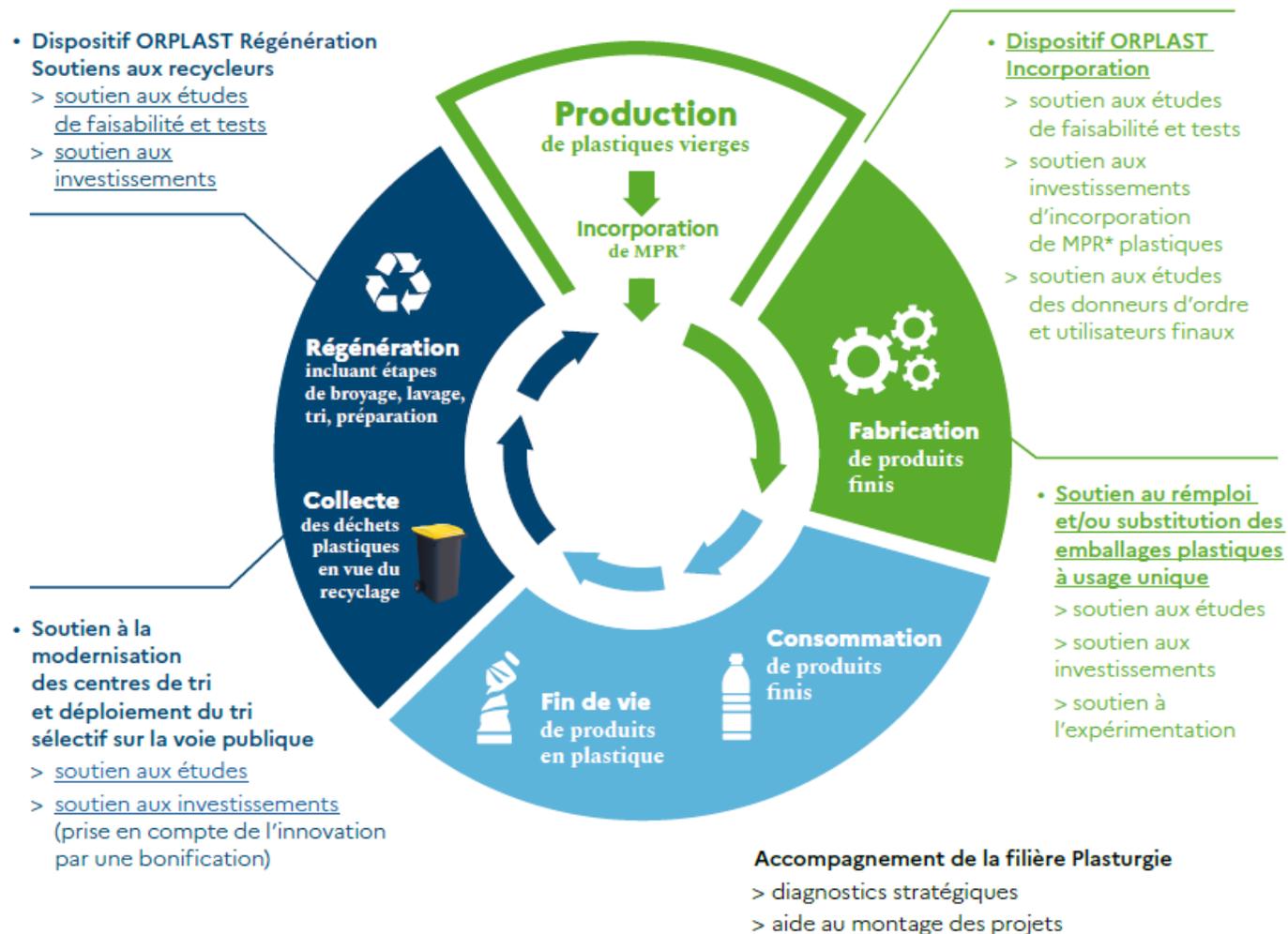


ORPLAST - Objectif Recyclage PLASTiques

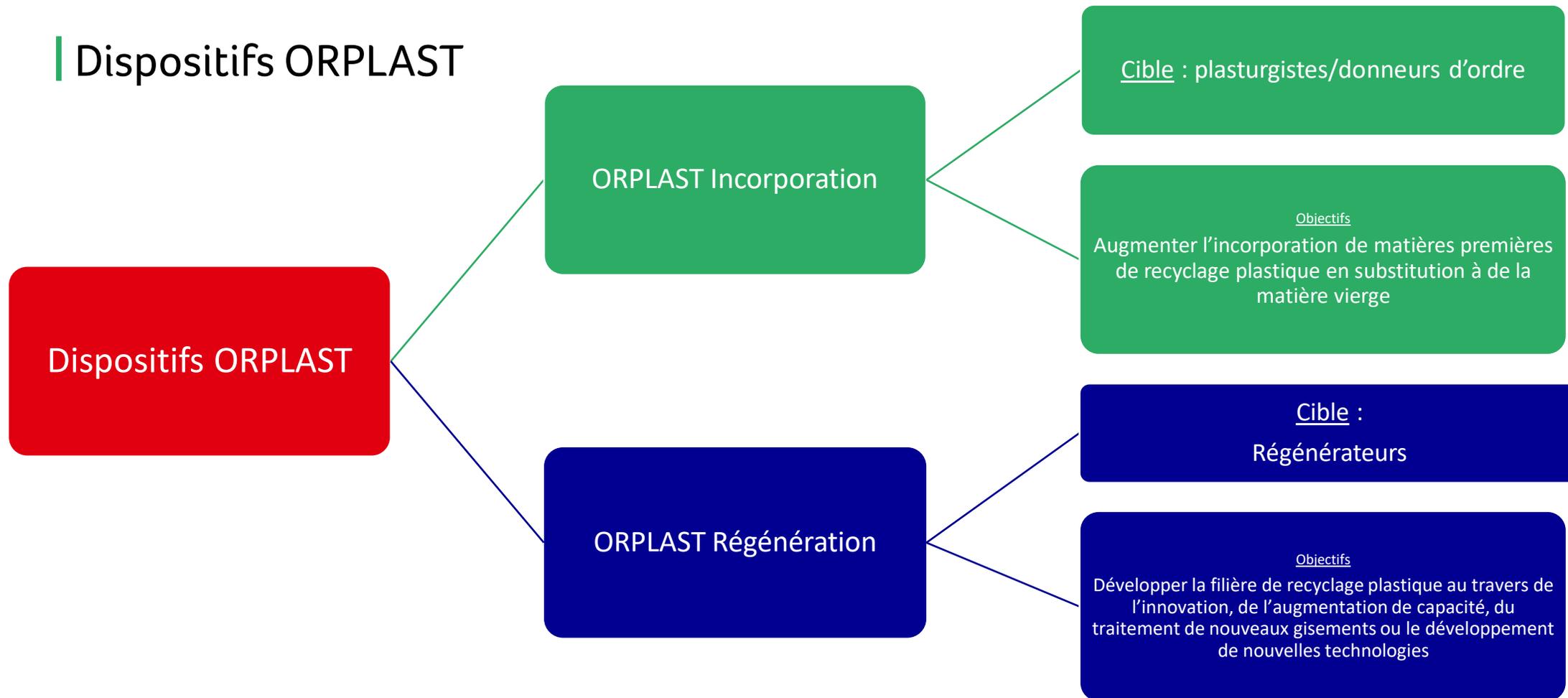
Perrine COLOMER-REGIS
ADEME Occitanie



Les dispositifs France Relance « Plastique » sur tout le cycle de vie des produits



Dispositifs ORPLAST



| Contexte d'ORPLAST - Incorporation

- **Taux de récupération et de recyclage des plastiques encore faibles :**
 - 300 000 tonnes régénérées et réincorporées dans le cycle de production (chiffres 2017)
 - 6% de la production
 - 9% des déchets plastiques
- **Gisement de déchets plastiques :**
 - Extrêmement diffus
 - Difficilement captables
 - Pluralité de polymères
- **Déficit d'image :**
 - Méconnaissance qualité
 - Méconnaissance compatibilité avec les attentes et les besoins industriels

| Contexte d'ORPLAST - Incorporation

Gain environnemental notable

1 tonne de plastiques régénérés et réincorporés
(en substitution d'un plastique vierge)



Réduction de 1300 à 2200 kg CO2 éq. selon la résine

	PET paillettes	PET granules	HDPE paillettes	HDPE granules	LDPE	LDPE agri.	PP granules	PS granules	PVC granules
Scénario moyen	-1 419	-1 746	-1 532	-1 408	-1 435	-1 199	-1 543	-2 182	-1 851



| Contexte d'ORPLAST - Incorporation

Réglementation

Directive 2019/904 du 5 juin 2019 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement

Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)

Objectifs:

- Recycler 100% des plastiques en 2025
- Atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040
- Bouteilles en plastiques pour boissons :
 - Réduire de 50 % d'ici à 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique mises sur le marché.
 - Atteindre un taux de collecte pour recyclage de 77 % en 2025 et de 90 % en 2029. Taux actuel : ≈ 55%
 - 25% de MPR en 2025, 30% en 2030
- Augmenter la part des emballages réemployés mis en marché. Objectif 5 % en 2023, 10 % en 2027,



| Présentation d'ORPLAST : Objectif Recyclage PLASTiques

- **Soutenir le recyclage par l'aval de la filière en créant une augmentation des volumes de MPR plastiques consommés**
- **Soutenir financièrement l'intégration de MPR plastiques par les plasturgistes et transformateurs**
- **Prise en compte des contraintes techniques réelles pour adapter les systèmes productifs à leur intégration.**
 - 1.Utilisation** de matières plastiques recyclées **en complément ou substitution** de plastique vierge
 - 2.Pérennisation d'intégration** de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.).



| ORPLAST Incorporation : quels projets sont accompagnés ?

Axe 1

Aide financière aux études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières premières de recyclage plastiques

Axe 2

Aide financière aux investissements de entreprises dans l'adaptation de leurs équipements pour intégrer davantage de matières premières de recyclage plastique

Conditions préalables :

La pertinence de l'investissement dans les équipements envisagés, et le fait qu'ils permettront effectivement d'utiliser de la matière première recyclée, sera à justifier sur la base de rapport d'études.

| Bilan d'ORPLAST

ORPLAST 1 et 2 (2016 –2019):

- **125** projets dont **7** en Occitanie
- **28 M€** d'aide
- Évolution de l'incorporation de MPR très importante dans les secteurs auto et BTP

Principaux bénéfiques :

- Augmentation de l'utilisation de MPR et utilisation de nouvelles MPR
- Avantage concurrentiel
- Création d'emploi

Principales difficultés rencontrées :

- Les aspects techniques sont mentionnés par 60% des bénéficiaires
- Qualité et quantité des approvisionnements
- L'aspect économique est cité par 10% des bénéficiaires



| Focus sur la 3ème édition de l'AAP - en Occitanie :

Calendrier : 6 dates de dépôts depuis fin 2020, **dernière date le 15 septembre 2022**

Accompagnement Polyvia / IPC pour augmenter l'incorporation de MPR plastiques



12 projets ont été lauréats en Occitanie pour cette 3^{ème} édition pour un total de plus de **3,2 M€ d'aides**. Ces projets permettront d'incorporer à terme **5 600 tonnes/ an de MPR** en substitution de plastique vierge.

Exemples de projets lauréats

Autoneum - Tarn-et-Garonne

Cette entreprise développe et produit des composants multifonctionnels de protection contre le bruit et la chaleur.

Autoneum souhaite augmenter la quantité de matière première de recyclage (MPR) utilisée dans ses productions en substitution à de la matière première vierge.

Aide ADEME : 40% du coût du projet

Les résultats attendus :

- **500 t/an de MPR supplémentaires réincorporées**
- création de 3 emplois

CID Plastiques – Hérault

Cette entreprise est spécialisée dans la mise en œuvre de thermoplastiques, notamment de films à bulles.

Le projet consiste ainsi en la réincorporation de chutes internes de production non traités aujourd'hui par manque de capacité.

Aide ADEME : 30% du coût du projet

Les résultats attendus :

- **196 tonnes/an de chutes internes réincorporées**
- création de 3 emplois

| ORPLAST Régénération : quels projets sont accompagnés ?

Axe 1

Aide financière aux études et diagnostics permettant de créer de nouvelles installations ou d'améliorer une installation existante de recyclage

Axe 2

Aide financière aux investissements pour créer de nouvelles installations ou améliorer une installation existante de recyclage

Conditions préalables :

Une étude préalable aura été réalisée pour valider la pertinence de l'investissement dans les équipements envisagés.

AAP Recyclage des plastiques

Description

Soutien de projets innovants d'investissements permettant le recyclage du plastique par voie **chimique/enzymatique** et par **voie mécanique** afin d'augmenter la quantité de MPR fabriquée puis incorporée dans des produits et d'augmenter le taux de recyclage des déchets plastique.

1. **Volet 1 : recyclage chimique/enzymatique** qui permet de recycler des déchets difficilement recyclables par voie mécanique. Il s'agit de produire de nouvelles matières premières par modification de la structure chimique des plastiques par cracking, gazéification ou dépolymérisation
2. **Volet 2 : recyclage mécanique** qui est le prolongement des dispositifs existants (à partir du second semestre 2022)

Une évolution de cet AAP est prévu au 2nd semestre 2022 pour rendre éligibles certains projets d'incorporation et de recyclage mécanique.

Principales conditions d'éligibilité

- Projet > 2M€
- Les projets de recyclage mécanique doivent avoir un lien avec le recyclage chimique
- Les projets d'incorporation utilisant de la matière recyclée par voie chimique ou enzymatique **ne sont pas éligibles**

Informations utiles

- **Prochaines clôtures : 01/07/22 – 30/09/22 – 06/01/23 – 07/04/23 – 30/06/22**
- Lien de l'AAP : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220114/fr2030rp2022-17>
- Contact : aap.recyclageplastique@ademe.fr

AAP Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux

Description

Soutien au **financement** et à la **mise sur le marché de solutions innovantes à impacts environnementaux positifs**. Les projets doivent permettre de lever des verrous dans plusieurs domaines, scientifiques et techniques, économiques et organisationnels, sur l'ensemble de la chaîne de valeur du recyclage :

1. Conception des produits
2. Collecte et tri des déchets
3. Préparation de la matière
4. Réincorporation de la matière

Principales conditions d'éligibilité

- Projet mono-porteur : entreprise
- Projet multi-porteur : projet pouvant impliquer jusqu'à **5 partenaires** (entreprises ou établissements de recherche)

Informations utiles

- Prochaines clôtures : **26/07/22 – 30/09/22 – 06/01/23 – 07/04/23 – 30/06/23**
- Lien de l'AAP : <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210728/aap-rrr2021-153>
- Contact : aap.ecocirc@ademe.fr